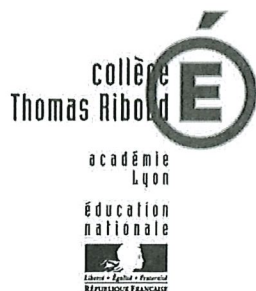


Bourg-en-Bresse, le 13 juin 2019



La Principale

Aux

Parents d'élèves

Objet : Restitution des manuels scolaires

Madame, Monsieur

Les jeudi 20, vendredi 21 et lundi 24 juin, les élèves restitueront leurs manuels scolaires selon un planning publié sur l'ENT et affiché dans l'établissement. **Les professeurs principaux préciseront à leurs élèves le jour et l'horaire pour chaque classe.**

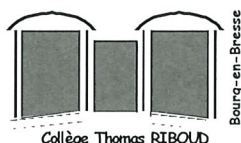
Afin que cette restitution se déroule avec rapidité et efficacité, il est demandé à tous les élèves de suivre les consignes suivantes :

- ❖ **Découvrir les manuels et les réparer si nécessaire (en cas de dégradation importante, une facture sera établie)**
- ❖ **Rapporter tous les manuels scolaires** (les élèves de 3^{ème} sont autorisés à garder leurs manuels de français, mathématiques, histoire/géographie, sciences physiques jusqu'aux épreuves du D.N.B. Ils devront les restituer le vendredi 28 juin à partir de 14h30.
- ❖ **Ranger les manuels dans l'ordre suivant :**
 - français
 - mathématiques
 - histoire/géographie, éducation civique
 - physique/chimie
 - anglais
 - allemand, espagnol, italien
 - latin
- ❖ **Rapporter impérativement les livres empruntés au C.D.I.**

Les élèves seront accompagnés par leur professeur selon le planning.

Les élèves peuvent conserver des manuels pour l'été, un imprimé de demande de prêt sera à renseigner et à retourner à l'intendance.

Conformément à la décision du conseil d'administration du 30 novembre 2017, **la non-restitution d'un manuel ou la détérioration irrémédiable sera facturée au prix du livre neuf. Toute dégradation du manuel entraînera l'application d'un montant forfaitaire de 10€.** Après paiement auprès de l'intendance, l'exeat (certificat de radiation, nécessaire pour une future inscription) sera transmis au nouvel établissement.



La Principale

Patricia LAMOINE

